

voudraient se faire prêtres ou religieux. Les parents, qui agissent de la sorte, ne sauraient s'imaginer tous les malheurs qu'ils attirent et sur eux-mêmes et sur leurs enfants. Les parents qui forcent une de leurs filles à entrer dans le cloître, à prendre le voile ou à faire profession, de même ceux qui s'y opposent, sont anathématisés par l'Eglise. (Côn. Trid. Sess. 25 de regular. c. 18.)

L'expérience est là pour confirmer ce que nous venons de dire. — A Tidelà, dans la Haute Asie, vivait un homme fort riche, qui destinait son fils unique à continuer sa race. Mais ce jeune homme se sentait appelé à entrer dans la Compagnie de Jésus, et il fit tant d'instances auprès des supérieurs qu'il obtint enfin d'y être admis comme novice. Aussitôt que le père en fut informé, il se rendit immédiatement au noviciat et là fit tant de bruits que le fils finit par se laisser gagner et consentit à retourner avec son père à la maison paternelle. Cependant, quelque temps plus tard, le jeune homme entendit de nouveau la voix intérieure de Dieu, qui lui commandait de quitter le monde. Mais, comme il n'osait retourner chez les Jésuites, il prit le parti d'entrer dans l'ordre de St. François. Encore cette fois, le père ne se fit pas longtemps attendre et de nouveau il réussit à persuader à son fils de renoncer à ses desseins. Le père se berçait de l'espérance d'avoir atteint son but, et il se préparait à faire entrer son fils dans l'état du mariage. Une jeune personne de son choix avait été présentée au jeune homme comme sa future épouse. Cependant, les vœux du fils n'étaient